



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022

N° 2022/06-21

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE JEUDI DEUX JUIN à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Luisa PAPE représentée par Marthe JEREZ

François BROTHIER représenté par Julien MIRO

Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU

Clara BIANCO représentée par Marion COLIN

Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND

Carine BARBIER représentée par Richard CORVAISIER

Mathilde BORNE représentée par Frédéric FAIVRE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Catherine ESTOUP arrive avant le vote de l'affaire N° 2

Carine BARBIER arrive avant le vote de l'affaire N°8

Mathilde BORNE arrive avant le vote de l'affaire N° 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 02 juin 2022**N° 2022/06-21****PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose :

Conformément au Livre III article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services selon les modalités définies ci-dessous et d'arrêter l'état des emplois.

Monsieur le Maire propose :

Dans la filière Technique,

- De créer un poste de Technicien Principal de 1ère classe.

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

| GRADE | ANCIEN EFFECTIF | CREATION OU SUPPRESSION | NOUVEL EFFECTIF | MOTIF |
|---|-----------------|-------------------------------|-----------------|-------------------|
| Technicien Principal de 1ère classe | 2 | + 1 | 3 | Création d'emploi |

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 02 JUIN 2022



LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE